

## François Asselineau a été auditionné le 18 février 2014 par le CESE sur l'avenir de la construction européenne



François Asselineau a été auditionné le 18 février 2014 par le Conseil économique, social et environnemental sur l'avenir de la construction européenne



### COMMUNIQUÉ DE PRESSE DE L'UPR

**François Asselineau a été auditionné le 18 février 2014 par le Conseil économique, social et environnemental sur l'avenir de la construction européenne**

François Asselineau, Président de l'Union Populaire Républicaine (UPR), a été auditionné mardi 18 février 2014, pendant deux heures et demie, par la section des Affaires européennes et internationales du Conseil économique, social et environnemental (CESE).

Cette audition s'inscrivait dans le cadre d'une saisine du CESE intitulée "l'Union européenne à la croisée des chemins".

Le Président de l'UPR a présenté pendant une heure, devant l'ensemble de la section, son analyse des trois

## **Union Populaire Républicaine | UPR**

~~L'union du peuple pour rétablir la démocratie en libérant la France de la prétendue union européenne de l'OTAN et de l'euro~~  
questions abordées par la saisine : le problème de la démocratie dans l'Union européenne, la crise de l'euro et la question de la mondialisation.

La seconde partie de l'audition a été consacrée à une série de questions et de réponses entre l'orateur et les membres de la section, lesquels ont manifesté entre eux des opinions très contrastées.

De l'avis général, cette audition, inhabituellement longue, a été jugée comme extrêmement intéressante et novatrice, même si deux membres du CESE ont fait part avec véhémence de leur opposition globale aux analyses présentées, sans pour autant expliquer en quoi elles étaient erronées prises isolément.

L'invitation faite à François Asselineau de venir présenter ses analyses au Conseil économique, social et environnemental, - Haute institution de la République dont l'existence est posée par le Titre XI de notre Constitution -, témoigne de la rapide progression de la notoriété de l'UPR, ainsi que de son image de fiabilité et de pondération.

La qualité technique des analyses développées par l'UPR conduit un public croissant, y compris parmi les responsables, à s'interroger en conscience sur le bien fondé de la "construction européenne". L'action persévérante de l'UPR permet ainsi de réintroduire de la rationalité et de la sérénité dans ce débat et de déjouer les manœuvres d'intimidation des européistes qui voudraient que ce nécessaire débat de fond n'ait jamais lieu.

**===== FIN DU COMMUNIQUÉ DE PRESSE DE L'UPR =====**

NOTA :

- Cette audition privée était réservée aux seuls membres de la section des Affaires européennes et internationales du Conseil économique, social et environnemental. Elle n'était pas ouverte au public mais l'orateur pouvait se faire accompagner par quelques collaborateurs. François Asselineau a ainsi été accompagné par 3 membres de l'UPR : Karim Sehrane, Délégué de l'UPR pour les quartiers est de Paris ; Axel Thomas, Militant.
- Cette audition privée ne pouvait pas être enregistrée. En revanche, un verbatim très précis de l'intervention de François Asselineau a été établi par les services du CESE. En outre, les planches PowerPoint présentées pour l'occasion par le président de l'UPR ont été remises aux services du CESE.
- À l'issue de l'audition privée, les services du CESE ont réalisé un bref entretien vidéo, de 6 minutes, avec François Asselineau. Ce très bref entretien sera mis en ligne sur le site Internet de la Haute institution.

### **RAPPEL**

*Le **Conseil économique, social et environnemental (CESE)** est l'une des Hautes institutions de la République, dont l'existence est posée par le Titre XI - articles 69, 70 et 71 - de la Constitution de la République française.*





*Le Conseil économique, social et environnemental est une assemblée consultative française composée de représentants sociaux (patronat, syndicats, associations).*

*Si elle n'a qu'une fonction consultative, optionnelle ou obligatoire dans le cadre du processus législatif, cette assemblée permet la représentation au niveau national des organisations professionnelles et la communication entre les différents acteurs de l'économie. Son siège est situé au palais d'Iéna à Paris.*



*Les membres du Conseil économique, social et environnemental sont désignés pour cinq ans. Ils ne peuvent accomplir plus de deux mandats consécutifs. Le nombre de membres est fixé à 233.*

*Pour des précisions complémentaires sur la composition et le mode de désignation, le lecteur pourra se reporter à [http://fr.wikipedia.org/wiki/Conseil\\_%C3%A9conomique, social et environnemental](http://fr.wikipedia.org/wiki/Conseil_%C3%A9conomique,_social_et_environnemental)*